



Reçu C

0044100009

Le

31 AOUT 2009

N°

16-19

Consentement libre, préalable et éclairé

« Le compagnonnage est constitué de diversité ; il regroupe des hommes de croyances et d'idéologies variées, d'origines sociales diverses. Et il n'a pas traversé les siècles sans tourments, au gré de multiples recompositions. Depuis la dernière guerre, la représentativité du compagnonnage français est assurée par les trois sociétés réunies autour de ce projet : l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France, la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et l'Union Compagnonnique des Devoirs Unis.

Si différents et tellement semblables, ce n'est pas le moindre paradoxe du compagnonnage ! L'indépendance des trois sociétés assure à chacune le choix de ses orientations et du cheminement à suivre pour atteindre un but commun qui est d'accueillir des jeunes de les faire voyager et de leur permettre de se former dans et par un métier. Car en dépit de différences sensibles, toutes se rejoignent en un même objectif : former la main et l'esprit selon une formule similaire articulée autour de la formation, du voyage, des chefs-d'œuvre, de l'initiation notamment.

S'il est vrai qu'individuellement les contacts entre compagnonnages sont cordiaux et fréquents (ils ont lieu dans le cadre du travail, des fêtes corporatives, etc.), une démarche collective telle que celle entreprise dans le cadre du PCI constitue une première qui prend cependant appui sur la capacité que nous avons toujours eue à nous rassembler dès lors qu'il s'agit de défendre l'intégrité ou les intérêts philosophiques du compagnonnage. Aussi, nos instances nationales se rencontrent-elles de façon régulière car, pour chacun, les problématiques sont les mêmes : évolution de nos métiers des modes et moyens de formation, changement du comportement des jeunes, concours professionnels, etc.

Concurrents, nous le sommes forcément dans les domaines du recrutement et de la formation, ainsi que vis-à-vis d'autres institutions, ce qui forme le socle, nous le croyons, d'une saine émulation !

Actuellement, les rencontres entre compagnonnages sont orientées pour l'essentiel vers ce projet collectif de demande d'inscription sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel. Etre rassemblés autour de projets communs forts permet de rendre visible l'unité du compagnonnage si chère à nos anciens.

Sans doute est-il utile de conserver chacun notre voie car c'est de cette diversité que naît la richesse du compagnonnage. Ce projet ne se conçoit de ce fait que dans le respect de nos particularités et n'est en aucun cas l'instrument de leur annulation. D'ailleurs, cet effort de regard sur nous-mêmes que demande ce dossier nous permet de mieux nous connaître, donc de mieux nous comprendre et nous respecter. Ainsi, malgré nos différences, nous avons aisément conclu un consensus et exprimé une volonté d'aboutir commune, sans souci de prérogatives, dans l'établissement de ce dossier qui restera pour tous un acte exemplaire.

Et ce geste qui aujourd'hui nous rassemble de manière inédite ne façonne pas une cohérence artificielle : il nous offre l'opportunité de renouer avec certains des fondamentaux de l'esprit compagnonnique qui forment son unité et dont la libre interprétation permet l'expression d'une diversité d'une grande richesse. »

Texte collectif, écrit et approuvé par les trois groupements compagnonniques

Association Ouvrière
des Compagnons du Devoir
du Tour de France
Le président
Michel Guisembert

Fédération Compagnonnique
des métiers du bâtiment
le président
Jean-Paul Chapelle



Union Compagnonnique
des Devoirs Unis
le président
Gilles Moineau

